

JMB/PA

N°2025-61

OBJET

**BUDGET ANNEXE
ETABLISSEMENT
THERMAL
APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF 2025**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **8**

Votes pour : **10**
Abstentions : **0**
Votes contre : **0**

Affiché à la porte de la
Mairie : **le 16 avril 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **quatorze avril**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **9 avril 2025**

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR

ABSENTS/EXCUSÉS : René DARAN (procuration à A. MIR), Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU (procuration à P. AIZIER), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Nicolas HERQUE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **8** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Daniel GASPA** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, Maire

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif du budget annexe Location Etablissement Thermal pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	455 410,00	Recettes réelles	781 107,28
Opérations d'ordre	448 075,00	Opérations d'ordre	116 587,00
Report résultat 2024	0,00	Report résultat 2024	5 790,72
Total	903 485,00	Total	903 485,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	536 278,26	Recettes réelles	823 556,00
Opérations d'ordre	116 587,00	Opérations d'ordre	448 075,00
Report résultat 2024	618 765,74	Report résultat 2024	0,00
Total	1 271 631,00	Total	1 271 631,00

Je précise que ce budget s'équilibre par une subvention versée par la Commune d'un montant de 484 108 €. En fin d'exercice, en fonction de la réalisation effective des dépenses / recettes, le montant de la subvention sera réajusté par délibération.

En fonction de ces éléments je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le budget primitif du budget annexe établissement thermal pour l'exercice 2025, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	455 410,00	Recettes réelles	781 107,28
Opérations d'ordre	448 075,00	Opérations d'ordre	116 587,00
Report résultat 2024	0,00	Report résultat 2024	5 790,72
Total	903 485,00	Total	903 485,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	536 278,26	Recettes réelles	823 556,00
Opérations d'ordre	116 587,00	Opérations d'ordre	448 075,00
Report résultat 2024	618 765,74	Report résultat 2024	0,00
Total	1 271 631,00	Total	1 271 631,00

- D'arrêter le montant maximal de la subvention communale au budget annexe location établissement thermal à hauteur de 484 108 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 14 avril 2025



Le Maire,

André MIR